

Prêts à agir ?

Grâce à ClimAgri®

- Évaluez et réduisez les consommations d'énergie et les émissions de GES d'origine agricole et forestière sur votre territoire.
- Mobilisez durablement l'ensemble des acteurs en lien avec agriculture et forêt à l'échelle des territoires, en initiant une démarche collective.

ClimAgri®, une démarche complémentaire de l'outil Dia'Terre® de diagnostic énergie-gaz à effet de serre des exploitations agricoles.

L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Elle met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale. L'Agence aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Chronologie d'une démarche ClimAgri

Les quatre étapes clés :

- 1 Lancement : définition du périmètre retenu, des moyens mobilisés (internes et externes) et du calendrier de travail.
- 2 Collecte des données.
- 3 Élaboration du profil du territoire pour l'agriculture et la forêt et réalisation des simulations.
- 4 Construction du plan d'actions adapté.

La démarche s'étend en moyenne sur 6 à 12 mois.

Retrouvez toutes les informations concernant ClimAgri® :



www.ademe.fr/climagri

Vous retrouverez l'ensemble de l'offre ADEME sur **www.ademe.fr**.
Pour tout renseignement complémentaire, contactez votre direction régionale.

7/24 / Janvier 2013 - Crédit photo : Sidépro



ClimAgri®

Un diagnostic énergie/gaz à effet de serre au service d'une démarche de territoire



L'outil territorial adapté à l'agriculture et la forêt



Diviser par 4 ses émissions de gaz à effet de serre (GES) d'ici 2050 : l'objectif que s'est fixé la France est ambitieux. Or, le secteur agricole peut représenter jusqu'à 50 % des émissions de GES d'un territoire.

Ces émissions correspondent majoritairement à des mécanismes biologiques diffus et s'avèrent difficiles à mesurer. Il importe également de prendre en compte d'autres spécificités des secteurs agricoles et forestiers, telles que leur capacité à stocker le carbone ou encore la dimension nourricière de l'agriculture.

ClimAgri®, un outil dédié

C'est pourquoi l'ADEME a créé ClimAgri®, qui est un outil de diagnostic des consommations d'énergie et des émissions de GES adapté aux enjeux de l'agriculture et la forêt, à l'échelle des territoires. A partir d'une description détaillée des activités établie avec les acteurs locaux, il permet de réaliser un bilan chiffré des émissions de l'activité agricole selon une approche cycle de vie, intégrant notamment la phase amont avec l'impact des intrants (engrais, alimentation animale).

Pour impulser une dynamique de territoire

Au-delà de l'outil de calcul, ClimAgri® est également un outil d'animation autour duquel vont se rassembler les acteurs locaux : responsables, élus, experts, conseillers, associations... L'élaboration d'un diagnostic partagé permet ainsi la compréhension des enjeux du territoire, l'identification des priorités d'actions sur des bases objectives, la réalisation de simulations, pour déboucher sur la co-construction d'un plan d'action et sa mise en œuvre par l'ensemble des acteurs.

De l'outil de calcul à la dynamique territoriale

Initiez votre démarche projet avec ClimAgri®

2+
58%

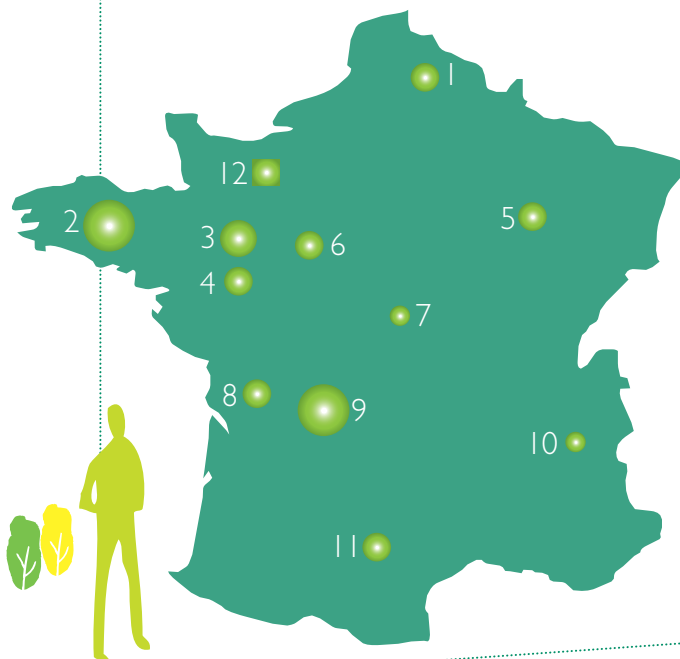
ClimAgri® s'inscrit pleinement dans les Schémas Régionaux Climat Air Énergie (SRCAE) et les Plans Climats Énergie Territoriaux (PCET), dès lors qu'un fort enjeu agricole est présent et que le territoire souhaite engager une réflexion de fond sur l'agriculture et la forêt. Au-delà des collectivités, d'autres structures telles que des organismes agricoles, des filières, des groupes d'agriculteurs peuvent utiliser ClimAgri® pour l'amélioration de leur empreinte carbone sur un territoire donné.

La programmation du projet permettra la mise en place d'un comité de pilotage intégrant des compétences agronomiques, environnementales et économiques, ainsi que l'engagement politique des élus ou décisionnaires. Viendront ensuite la définition des moyens, des objectifs et le choix de l'expert ClimAgri® qui accompagnera la démarche.



Quelle échelle de territoire ?

ClimAgri® peut s'appliquer à l'ensemble des échelles pour lesquelles une approche territoriale a du sens (échelle administrative, territoire de projet, ensemble économique...). Le diagnostic peut ainsi porter sur une région administrative, un département, un Pays, un parc naturel régional mais aussi un bassin de production par exemple.



Localisation des sites d'expérimentation

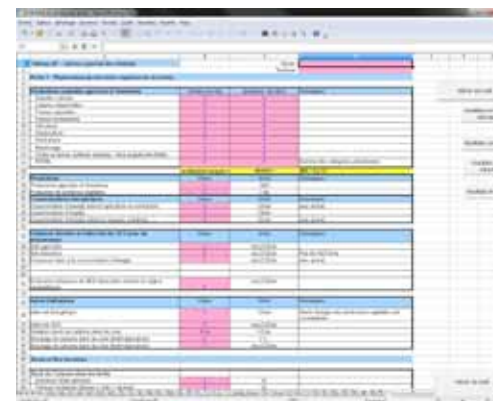
Source : Élaboration ISL - Oréade-Brèche, 2010

- 1 - Pays du Cambrésis
- 2 - Région Bretagne
- 3 - Département de la Mayenne
- 4 - Pays Loire-en-Layon et Saumurois
- 5 - Pays Barrois
- 6 - Pays Vendômois, Pays Beauce Val de Loire
- 7 - Canton de Lignières et des Aix d'Angillon
- 8 - Pays Sud Charente
- 9 - Région Limousin
- 10 - Canton de l'Oisans
- 11 - Pays de l'Albigeois et des Bastides
- 12 - Parc Naturel Régional Normandie Maine

La réalisation du bilan chiffré

La collecte des données du territoire considéré constitue une étape importante. Ces données (Surface Agricole Utile, surfaces forestières, cheptels, consommations d'intrants, rendements blé, production laitière etc.) sont entrées dans un tableur Excel.

ClimAgri® estime les impacts énergie et GES du territoire concerné, selon différents indicateurs pouvant être détaillés en fonction des besoins. Les données d'entrées peuvent ensuite être affinées et des simulations d'actions testées à partir des enjeux propres au territoire.



Choisissez votre expert ClimAgri®

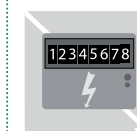
Le diagnostic lui-même doit être réalisé par un expert, titulaire d'une licence. Formés par l'ADEME à l'utilisation de l'outil et à la mise en place de la démarche, les experts sont issus de différentes structures : chambres d'agriculture, bureaux d'études, associations... et sont implantés soit régionalement, soit nationalement. Les experts peuvent s'associer entre eux ou à d'autres structures pour proposer une prestation complète.

Consultez la liste des experts sur www.ademe.fr/climagri

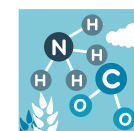
Le saviez-vous ?



ClimAgri® met en relation différents indicateurs, notamment :



les consommations d'énergie (directes et indirectes) de l'agriculture,



les émissions de gaz à effet de serre (dioxyde de carbone – CO₂, méthane – CH₄, protoxyde d'azote – N₂O) et le stock de carbone



la production de matière première agricole et forestière (dont le potentiel nourricier)



l'utilisation de l'espace agricole et forestier

Lancez la co-construction de votre plan d'actions !



Les acteurs du projet vont s'appuyer sur le profil énergie/GES du territoire afin d'envisager **des solutions de réduction des consommations d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre**. Cette étape peut faire l'objet d'une consultation plus large : ateliers, groupes de travail, afin d'impliquer les acteurs du terrain. Idéalement, un ou plusieurs scénarios seront proposés puis évalués grâce à ClimAgri®. La démarche aboutit à un plan d'actions concrètes, priorisées et planifiées dans le temps. Celui-ci doit être accepté et porté par les différents acteurs : c'est ici le démarrage d'un nouveau projet au travers de sa mise en œuvre !

Ils témoignent...

« C'est beaucoup plus facile d'isoler une maison que de gérer le méthane émis par des vaches ! ClimAgri a su fédérer : les acteurs sont face à quelque chose de concret, qui permet de parler avec précision. »

Julien Frat, chargé de mission Plan Climat-Énergie Territorial (PCET) en Pays albigeois.

« D'abord, il fallait convaincre de l'intérêt de l'outil et de sa mise en place, sans stigmatiser l'agriculture face aux émissions de gaz à effet de serre. Bien informés, les partenaires se sont impliqués dans l'élaboration de solutions : ClimAgri a ainsi montré tout son potentiel. »

Jacques Blarel, service énergie de la Chambre d'agriculture du Nord-Pas-de-Calais.

Source : Campagne environnement - Hors série ADEME Automne 2011